

Paris, le 09 janvier 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Difficultés des élèves à l'entrée en sixième : Le ministre bricole au lieu de s'attaquer aux vrais problèmes

Le Bureau de la Société des agrégés, réuni le 7 janvier 2023, estime que la création, en classe de sixième, d'une heure hebdomadaire de renforcement ou d'approfondissement en français ou en mathématiques, assurée par des professeurs des écoles, serait une mesure de bricolage qui ne résoudrait en rien les difficultés que rencontrent beaucoup d'élèves au collège.

Si le ministre de l'Éducation nationale a reconnu que trop d'élèves n'ont pas le niveau requis à l'entrée en sixième, notamment dans ces matières, les solutions qu'il veut mettre en œuvre ne constitueraient qu'un remède dérisoire et inadapté pour soigner un mal plus profond.

Il faut, en effet, prendre des mesures pour permettre aux élèves d'acquérir à l'école primaire les savoirs et les méthodes nécessaires à l'entrée en sixième, en réduisant les effectifs, en augmentant le volume horaire consacré au français et au calcul et en révisant, s'il y a lieu, les méthodes pédagogiques pour rendre les apprentissages plus efficaces.

Le ministère doit donc garantir un recrutement suffisant et améliorer la qualité de la formation et du concours pour que tous les professeurs des écoles maîtrisent les savoirs qu'ils sont destinés à transmettre. Un tel objectif suppose que le métier de professeur des écoles soit revalorisé et suffisamment attractif pour que les meilleurs parmi les étudiants décident de s'y consacrer. À cet égard, la création, dans trois académies, d'un concours exceptionnel à destination des contractuels, sous condition de la seule possession d'un diplôme bac+2, augure mal de cette revalorisation.

La Société des agrégés estime également que les professeurs des écoles n'ont pas vocation à enseigner dans le second degré et qu'il faut leur donner les moyens de bien accomplir leur mission à l'école primaire. Elle déplore qu'une expérimentation, effectuée dans l'académie d'Amiens, soit généralisée avant même d'avoir été évaluée. Elle demande que les heures d'enseignement de français et de mathématiques soient augmentées au collège, avec des possibilités d'effectifs réduits, et soient dispensées par des professeurs spécialistes de ces disciplines.

La Société des agrégés dénonce la fuite en avant du ministère, qui consiste à toujours reporter sur les cycles suivants, de l'école primaire jusqu'au lycée, l'acquisition des savoirs qui aurait dû se faire antérieurement, ce qui explique en grande partie les lacunes constatées au collège, au lycée, puis dans l'enseignement supérieur, et les nombreux échecs qui en découlent.

**Contact presse : Stéphanie Aydin, présidente et Jean-Michel Léost, président d'honneur.
Tél. 01 46 33 00 79**

Fondée en 1914 pour défendre les intérêts des agrégés, la Société des agrégés de l'Université promeut un enseignement équitable, exigeant et républicain. Elle porte un regard attentif sur l'actualité législative et réglementaire. Elle a développé une expertise en matière de droit de l'éducation. Elle apporte des conseils à ses adhérents ainsi qu'un soutien dans leurs démarches administratives. Son action bénéficie des hautes compétences de ses membres, qui exercent dans l'enseignement public (secondaire et supérieur), dans l'enseignement privé, dans la haute administration ou dans le secteur privé. Depuis 1948, les statuts veillent à l'observation de la parité entre hommes et femmes dans la composition du Bureau et du Comité.